



Credit automobile deces credit

Par milia, le 22/04/2010 à 19:05

bonjour,

j'ai contracte un credit pour une auto

j'etais l'emrunteur,mon ami actuellement decede le co emprunteur

ne pouvant faire face seule financièrement, g du mettre opposition sur le credit, g l'intention de vendre le vehicule par lequel le garage me l'a vendu

or, la voiture revient a la famille du defunt et a moi

celle-ci ne veut pas recuperer le crédit,mais ne veut pas me liberer du pret en cours en signant aupres du garagiste

je ss dc bloquee

comment obliger la famille a signe?

g appris que le garagiste a mis en vente le vehicule,a t il le droit de le vendre sans mon accord et celui de la famille?

comment obliger la societe de credit a prendre contact avec la famille pr l'obliger a signer et abandonner ce bien et dc me liberer?

merci

tt est passe par le garagiste car c au garage que toutes les pieces necessaires pr le credit a ete envoyees a la societe de credit

merci de me repondre,je ne sais quoi faire.merci encore